

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2022-53**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 783-5, L. 784-5 et L. 785-4 ;

Vu le projet de décret relatif à la publicité du gage portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculés ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 10 novembre 2022,

**Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.**

Fait le 10 novembre 2022.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER